

Revendications

- [Revendication 1] Procédé de détermination d'une formule de cosmétique personnalisée à un utilisateur comprenant :
- une étape de collecte d'informations de type image ou vidéo,
 - une étape de stockage desdites informations dans une base de données,
 - une étape d'analyse d'au moins une problématique cutanée à partir des informations collectées,
 - une étape de comparaison des informations collectées avec les informations présentes dans la base de données,
 - une étape de notation issue de l'analyse et pour chaque problématique cutanée,
 - une étape de mise au point d'un résultat d'analyse,
 - une étape de proposition de création d'une formule cosmétique à partir du résultat d'analyse, la formule cosmétique créée comprenant au moins une base cosmétique et au moins un principe actif adapté à l'utilisateur,
- caractérisé en ce que le procédé comporte une étape de délimitation des contours du visage et une étape de découpage du visage en zones.
- [Revendication 2] Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que au moins un actif est déterminé pour au moins une des problématiques choisies parmi la rugosité, les anfractuosités de la peau, les excès de sébum, des cicatrices d'acné, une perte aggravée d'élasticité de la peau, le grain de peau, les rides, la pigmentation, l'éclat du teint, la brillance, la rougeur, la sensibilité, le dessèchement cutané, l'hydratation et les imperfections comme les taches, les boutons, les points noirs, les cernes, ou les poches.
- [Revendication 3] Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'une détection du visage se fait sur au moins 70% du contour d'un visage comprenant des éléments de repères choisis au moins parmi les yeux, les narines ou les lèvres.
- [Revendication 4] Procédé selon la revendication 3 caractérisé en ce que la détection sur un visage entier est d'au moins 99,8%.
- [Revendication 5] Procédé selon la revendication 3 caractérisé en ce que la détection sur un visage entier avec une zone de peau marquée est d'au moins 98%.
- [Revendication 6] Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'une base cosmétique est choisie parmi un élément crème, sérum, huile, baume, gel, gel crème, émulsion, ou en combinaison.

[Revendication 7] Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la détermination d'une formule cosmétique personnalisée comprend les étapes suivantes :

- Une étape de prise de la photographie et détection du visage dans la photographie.
- Une étape de délimitation des contours du visage pour l'analyse et découpage des zones.
- Une étape d'analyse cutanée à partir de la photographie.
- Une étape de notation issue de l'analyse.
- Une étape de création d'une formule cosmétique personnalisée
- Une étape de création d'un cosmétique personnalisé à partir d'une formule cosmétique personnalisée.
- Une étape d'analyse comparative avant et après application du cosmétique.

[Revendication 8] Système capable de mettre en œuvre le procédé selon les revendications de 1 à 7 comprenant un dispositif de détection, d'analyse, de suggestion et de fabrication d'une formule de cosmétique personnalisée, dans lequel le système est du type d'un miroir.